



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION N° :  
DCM\_200922\_015**

**OBJET :** Échange sans soulte de terrains entre la Commune et monsieur BALBOLIA Saïd - Instauration d'une servitude de passage à titre gratuit

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le 06 OCT. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	34
Procuration	2
Votants	36
Abstention	0

Le Maire

*L'Elue déléguée*

*Lucette COURTOIS*

L'an deux mille vingt , le vingt deux septembre à 17h40, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilynne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

**Absents – Représentés**

HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel  
NASSER Haïfa représenté(e) par BENARD Clairette Fabienne

**Absents**

HUET Marie-Josée ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



# Séance du 22 septembre 2020

**DÉLIBÉRATION N° : DCM\_200922\_015**

**OBJET : Échange sans soulte de terrains entre la Commune et monsieur BALBOLIA Saïd - Instauration d'une servitude de passage à titre gratuit**

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

### Le Président de séance expose :

Monsieur Frédéric NARASSIGUIN a fait part à la collectivité du projet de construction immobilier initié par la SCCV MAHALIS comprenant des commerces et des logements sur la parcelle BV 381 sise rue du Général Lambert, appartenant à monsieur BALBOLIA Saïd.

La collectivité, étant propriétaire de la parcelle BV 382 d'une contenance de 90 m<sup>2</sup>, a fait connaître à cette occasion son intention de créer une voie en limite sud de ce terrain afin de relier la rue du Général Lambert à la rue desservant la médiathèque.

Afin de faciliter cet aménagement, il a été proposé au propriétaire d'échanger la parcelle BV 382 contre la parcelle BV 397 (ex BV 381 partie) correspondant à l'assiette de la future voie.

Ce dernier a accepté cette transaction en demandant de bénéficier, à titre gratuit, d'un droit de passage sur cette emprise dans le cadre de ce projet immobilier.

En pratique, le bénéficiaire de la servitude de passage prendra en charge l'aménagement et l'entretien de cet accès en attendant l'intégration de la future venelle dans le domaine public routier après maîtrise de la totalité de l'assiette foncière par la collectivité.

Les biens objets de la transaction foncière figurent au cadastre et sur le document d'arpentage sous les références suivantes :

Échange sans soulte entre La commune de Saint-Joseph et M. BALBOLIA Saïd					Servitude de passage
Désignation	Superficie	Propriétaire actuel	Bénéficiaire	Zonages PLU/PPR	
BV 382*	90 m <sup>2</sup>	Commune de Saint-Joseph	BALBOLIA Saïd	U2 / NUL	Fond servant : BV 397 Fond dominant : BV 398
BV 397 (ex BV 381)	117 m <sup>2</sup>	BALBOLIA Saïd	Commune de Saint-Joseph		<u>Caractéristiques techniques du passage :</u> Largeur : environ 5 m Linéaire : environ 22 m  En référence au plan de division N°18042-1 en date du 06/02/18 réalisé par le cabinet géomètre DECLERCK

\*Cf : avis de l'administration des domaines N°202-412V0266 du 29 mai 2020



Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'échange sans soulte de la BV 382 d'une contenance de 90 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Saint-Joseph contre la BV 397 (issue de la division de la BV 381) d'une superficie de 117 m<sup>2</sup>, appartenant à monsieur BALBOLIA Saïd, selon l'accord amiable intervenu entre les parties ;
- d'approuver l'instauration d'une servitude de passage à titre gratuit correspondant à la totalité de la parcelle BV 397 (fond servant) au profit du fond dominant BV 398 ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique à intervenir par devant notaire.

**Le conseil municipal est invité à en délibérer.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°15,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 34**

**Représentés : 2**

**Pour : 36**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** l'échange sans soulte de la BV 382 d'une contenance de 90 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Saint-Joseph contre la BV 397 (issue de la division de la BV 381) d'une superficie de 117 m<sup>2</sup> appartenant à monsieur BALBOLIA Saïd, selon l'accord amiable intervenu entre les parties.

Échange sans soulte entre La commune de Saint-Joseph et M. BALBOLIA Saïd					Servitude de passage
Désignation	Superficie	Propriétaire actuel	Bénéficiaire	Zonages PLU/PPR	
BV 382*	90 m <sup>2</sup>	Commune de Saint-Joseph	BALBOLIA Saïd	U2 / NUL	Fond servant : BV 397 Fond dominant : BV 398  <u>Caractéristiques techniques du passage :</u> Largeur : environ 5 m Linéaire : environ 22 m  En référence au plan de division N°18042-1 en date du 06/02/18 réalisé par le cabinet géomètre DECLERCK
BV 397 (ex BV 381)	117 m <sup>2</sup>	BALBOLIA Saïd	Commune de Saint-Joseph		

\*Cf : avis de l'administration des domaines N°202-412V0266 du 29 mai 2020

**Article 2.-** **APPROUVE** l'instauration d'une servitude de passage à titre gratuit correspondant à la totalité de la parcelle BV 397 (fond servant) au profit du fond dominant BV 398.

**Article 3.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire notamment l'acte authentique à intervenir par devant notaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



*Lucette COURTOIS*